

Mention Droit Privé

MASTER 2 DROIT des ENTREPRISES EN DIFFICULTE

Formation en Alternance

REGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2026-2027

Responsable pédagogique :

Benjamin FERRARI MCF

Master rattaché au Laboratoire de recherches du C.E.R.D.P. (Centre d'Etudes et de Recherches en Droit des Procédures)

Présentation et objectifs

Le Master 2 « Droit des entreprises en difficultés » prépare les étudiants aux métiers du droit des entreprises en difficulté, grâce à une approche théorique et pratique de haut niveau.

Insertion professionnelle

Le master 2 prépare les étudiants :

- à l'accès aux stages de mandataires judiciaires et d'administrateurs judiciaires,
- à l'exercice de la profession d'avocat spécialisé en droit des procédures collectives.

Il est spécialement adapté au recrutement dans les études de mandataires et administrateurs judiciaires.

Il constitue un outil précieux pour donner une solide formation à des collaborateurs spécialisés dans le droit des entreprises en difficulté, très recherchés dans le milieu des établissements de crédit, pour occuper des postes dans les services des risques, des engagements, dans les services pré-contentieux ayant en charge les dossiers de prévention (affaires spéciales) et dans les services contentieux ayant en charge les dossiers de procédures collectives.

Condition d'accès et pré-requis

Le Master 2 « DED » est ouvert aux titulaires d'un Master 1 de droit privé et affaires.

Étudiants du M1 droit Privé de Nice : après validation du M1 et orientation selon vœux, dossier

Capacité d'accueil : 10 étudiants.

Sélection sur dossier pour les étudiants extérieurs à la mention de Master droit Privé de Nice sur la plateforme e-candidat : <https://ecandidat.univ-cotedazur.fr>

Bureau d'information et d'orientation (B107) 04.89.15.25.98

Accès aux étudiants en situation de handicap. Pour toutes informations courriel :

handicap@univ-cotedazur.fr handicap@formasup-med.com

Le Master Droit des entreprises en difficulté en alternance – FICHE RNCP 38206

Ce Master peut se préparer **en alternance**, dans le cadre d'un contrat de professionnalisation. Ainsi les acquis universitaires seront enrichis d'une expérience professionnelle durant l'année universitaire.

Pour les étudiants qui ne sont pas en alternance **un stage de 2 mois obligatoire** vient compléter la formation.

Renseignements auprès du Service Alternance et Relations Entreprise.

Tél. +33(0)4.89.15.25.56/04.89.15.28.28

Web <https://droit.univ-cotedazur.fr/entreprises/formations-en-alternance>

Organisation générale

Les enseignements débutent la **première semaine de septembre** et se termineront en septembre avec les soutenances

En alternance 2,5 jours par semaine à l'université et 2,5 jours par semaine en entreprise ou autre.

Le contrat de professionnalisation pourra se dérouler :

- dans une étude d'administrateur ou de mandataire judiciaire
- dans un cabinet d'avocat spécialisé ou au sein d'un cabinet ayant un département droit des entreprises en difficulté
- dans un cabinet de restructuring
- dans les services contentieux d'un établissement de crédit au sein de l'équipe procédures collectives ou dans les services affaires spéciales de ce même établissement.
- Dans un cabinet d'expertise comptable ayant un pôle procédures collectives
- Dans un greffe de tribunal de commerce
- Dans toute entreprise dotée d'un service juridique ou contentieux confronté au droit des entreprises en difficulté »
- A la DGFIP
- Au service contentieux de l'URSSAF

I. Organisation

Programme des études

Matières Semestre 3	MASTER 2	Nombre d'heures CM	ECTS	Coefficient	Enseignants
UE 1 Règles générales de la procédure collective		68		13	
Ouverture - extensions – rétablissement professionnel (CT écrit 1h30)		13		2	D. Boustani (Mcf)
Les règles de la discipline collective Module 1 (CT écrit 2h)		25		3	P. Cagnoli (Pr)
Continuation et cession des contrats (CT écrit 1h30)		15		3	E. Le Corre-Broly (Mcf)
Revendications et restitutions (CF écrit 1h30)		15			E. Le Corre-Broly (Mcf)
UE 2 Restructurations d'entreprise		50	6	6	
Plans de sauvegarde et de redressement (CT écrit 2h)		20		2	B Ferrari (Mcf)
Contrat de travail et procédures collectives (CT écrit 2h)		30		4	C. Gailhbaud (Mcf et avocate)
UE 3 Droit civil et procédures collectives		56	6	7	
Droit des sûretés réelles et personnelles (CT écrit 2h)		40		5	D. Boustani (Mcf)/M Guastella MCF
Procédure civile et procédures collectives (CT écrit 2h)		16		2	M. Cagnoli (Pr)
UE 4 langue étrangère et recherche		20			
Anglais appliqué aux difficultés des entreprises (CCI)		15		1	L. Redfern (prag)

Initiation à la Recherche	5			B. Ferrari (Mcf)	
Total S3 M2 DED	194h	30	27		
Matières Semestre 4	MASTER 2	Nombre d'heures CM	ECTS	Coefficient	Enseignants
UE 1 Droit des Affaires	38	6	5		
Droit des Sociétés et procédures collectives (CT écrit 2h)	20		3		I. Parachkevova (Pr)
Droit patrimonial de la famille et procédures collectives (CT écrit 2h)	15		2		L. Antonini-Cochin (Pr) et C. Henry (avocat général à la Cour de cassation)
Financement de l'entreprise en difficulté	3		NN		Membre banque Thémis
UE 2 Matières juridiques auxiliaires	50	5	6		
Mesures d'exécution et procédures collectives (CT écrit 2h)	25		3		M. Guastella (MCF)
Droit des biens et procédures collectives (CT écrit 2h)	15		3		M. Guastella (MCF)
UE 3 Droit interne des procédures collectives	55	5	9		
Cession d'entreprise (CT écrit 1h30)	15		2		M. Guastella (MCF)
Règles de la discipline collective 2 (CT écrit 2h)	25		5		E. Le Corre-Broly (Mcf)
Droit des Contrats et PC (CT écrit 1h30)	15		2		P. D. Boustani (Mcf)
UE 4 Aspects Sociaux et internationaux PPR	45	6	4		
Créances salariales (CT écrit 2h)	20		2		Ch. Gailhbaud (Mcf et avocat)
Aspects internationaux (CT écrit 2h)	25		2		G. Cesare-Giorgini (Mcf)
UE 6 Langue étrangère	15	1	1		
Anglais appliqué aux difficultés des entreprises (CCI)	15		1		L. Redfern (prag)
UE 7 Mémoire		1	2		
Total S2 M2 DED	203h	30	27		
Total Année M2 DED 397h+33h d'examens					

Article 1 : Chacun des semestres est composé d'unités comprenant un ou plusieurs enseignements dispensés sous forme de cours magistraux (CM)

Le nombre d'heures d'enseignement est d'environ 397 heures+ 33 h d'examen

La formation sera assurée dans les locaux de la Faculté de Droit et Science Politique de Nice en présentiel.

Les examens se dérouleront également en présentiel.

Article 2 : Les étudiants sont tenus à une assiduité aux enseignements présentiels et à distance pour tous les cours magistraux.

Article 3 : L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation, doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant sur lequel pèse une présomption de plagiat est susceptible de poursuites disciplinaires, devant la section disciplinaire de l'Université, seule compétente pour le juger et le cas échéant, le sanctionner. Le plagiat peut être considéré comme une fraude et à ce titre, entraîner l'attribution de la note de 0 lorsqu'il est avéré.

Article 2 : Les étudiants sont tenus à une assiduité aux enseignements présentiels pour tous les cours magistraux.

Article 3 : L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation, doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant sur lequel pèse une présomption de plagiat est susceptible de poursuites disciplinaires, devant la section disciplinaire de l'Université, seule compétente pour le juger et le cas échéant, le sanctionner. Le plagiat peut être considéré comme une fraude et à ce titre, entraîner l'attribution de la note de 0 lorsqu'il est avéré.

II. Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances du Master Droit des entreprises en difficultés se déroule selon les modalités suivantes :

Article 4 : Dans chaque unité d'enseignement (UE), il est organisé un contrôle des connaissances dont les modalités sont indiquées dans les tableaux ci-dessus. Les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20.

Article 5 : Chaque semestre est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les UE qui le composent se compensent entre elles.

Article 6 : L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les semestres qui la composent se compensent entre eux.

Article 7 : Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle afin de récompenser une mission d'engagement strictement encadrée par l'Engagement Center d'UCA, ou une pratique sportive strictement encadrée par UCA Sports. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre. La bonification s'applique automatiquement à l'exception du cas où le bonus permettrait de valider le semestre ou l'année, dans ce cas, l'application est soumise à l'avis favorable du jury qui reste souverain quant à l'application de ces bonus.

Article 8 : Le contrôle continu et/ou le contrôle terminal s'effectue en session unique. Il n'y a pas de session de rattrapage.

En cas d'absence à un examen dûment justifiée par des circonstances relevant de la force majeure, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant.

Article 9 : Le redoublement n'est pas de plein droit. Le jury de délibération est souverain pour statuer sur la possibilité d'un redoublement au sein de la formation.

Article 10 : Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20

- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposés, cas pratiques, mises en situation

MOYENS TECHNIQUES

Deux salles équipées de TBI, ordinateurs portables à disposition,

COÛT DE LA FORMATION

14€/heure Devis sur demande auprès de FORMASUP Méditerranée : Marine Roberi au 07 88 91 84 95

TAUX DE REUSSITE 2022.23 : 76.92%

TAUX D'INSERTION PROFESSIONNELLE à 6 mois des diplômés 2022 : 100% en emploi

[https://enquetes-online.univ-cotedazur.fr/report/\(T\(k3renkoirq\)\)/r.aspx](https://enquetes-online.univ-cotedazur.fr/report/(T(k3renkoirq))/r.aspx) **Réseau ALUMNI**

